

# Barème des cotisations 2018

La cotisation couvre une année civile (janvier à décembre)

## A. Membres institutionnels

*Communes ayant adhéré au projet de régionalisation du tourisme*

1. Communes membres	CHF 3.- par habitant
---------------------	----------------------

## B. Membres supporters

*Personnes ou entreprises souhaitant soutenir le tourisme*

2. Membre individuel	CHF 50.-
----------------------	----------

3. Couple sympathisant	CHF 80.-
------------------------	----------

4. - Associations, Fondations, Sociétés locales, Groupements professionnels, etc. - Entreprises supporters	CHF 150.-
---	-----------

## C. Membres professionnels

*Acteurs touristiques*

5. Hébergements
-----------------

Hôtels, Auberges, Motels, Pensions, etc.	Classification: hôtellerie suisse et GastroSuisse
--	---

Etablissements non classés / 1* / 1* sup / 2* / 2* sup	CHF 200.- + CHF 5.- par chambre
3* / 3* sup	CHF 250.- + CHF 7.- par chambre
4* / 4* sup / 5* / 5* sup	CHF 300.- + CHF 9.- par chambre

Chambres d'hôtes, Appartements de vacances, B&B, etc.
---

Superficie totale de l'objet en m <sup>2</sup> (somme de la superficie de tous les logements en location).
--

Montant forfaitaire + m <sup>2</sup>	CHF 100.- + CHF 1.- par m <sup>2</sup>
--------------------------------------	--

Autres hébergements
---------------------

Campings	CHF 300.- + CHF 1.- par emplacement
Auberges de Jeunesse, Logements de groupes, Backpackers, etc.	CHF 300.- (montant forfaitaire)
Etablissements médicaux, Instituts, Pensionnats, Ecoles, etc.	CHF 300.- (montant forfaitaire)

6. Restauration
-----------------

Restaurants, Cafés, Tea-rooms, Bars, Buvettes d'alpage, Tables d'hôtes, etc.
--

Couverts en salle (intérieur).
--------------------------------

< 11	CHF 150.-
11 à 45	CHF 200.-
46 à 90	CHF 250.-
> 90	CHF 300.-

## 7. Producteurs locaux et artisans, fermes agritouristiques

Fermes agritouristiques, Gites ruraux	CHF 150.- (montant forfaitaire)
Producteurs, Artisans, Vignerons, Caves coopératives, Viticulteurs, etc.	CHF 200.- (montant forfaitaire)

## 8. Tourisme, Culture et Loisirs

- Sites touristiques, Parcs de loisirs, Maisons thématiques, etc.
- Châteaux, Musées, Théâtres, Galeries d'art et d'exposition, Cinémas, Discothèques, Centres de loisirs, etc.
- Lieux événementiels, Centres de congrès, Salles de spectacles, Centres de bien-être et fitness, etc.
- Manifestations, Festivals, Fêtes, etc.

Chiffres indicatifs, selon chiffre d'affaires (ces données resteront confidentielles):

< CHF 100'000	CHF 200.-
< CHF 250'000	CHF 250.-
< CHF 500'000	CHF 300.-
< CHF 1'000'000	CHF 350.-
< CHF 3'000'000	CHF 400.-
< CHF 5'000'000	CHF 500.-
> CHF 5'000'000	CHF 1'000.-

## 9. Activités commerciales

Commerces, Sociétés de service, Professions libérales, Agences de voyages, Agences immobilières, Grandes surfaces, Industries, Grandes entreprises, etc.

Chiffres indicatifs, selon chiffre d'affaires (ces données resteront confidentielles):

< CHF 250'000	CHF 200.-
< CHF 1'000'000	CHF 250.-
< CHF 5'000'000	CHF 500.-
> CHF 5'000'000	CHF 1'000.-

### D. Supplément communes hors régionalisation (uniquement pour les membres professionnels)\*

\*A payer si votre activité ou votre hébergement (uniquement pour les membres professionnels) est situé sur le territoire des communes du district de Morges ne participant pas financièrement à la régionalisation du tourisme ou se situant hors district de Morges

+CHF 200.-

Une structure ayant deux entités distinctes avec gestion indépendante complètera deux bulletins d'adhésion distincts et s'acquittera deux fois de la cotisation correspondante.

*Pour les cas particuliers n'entrant dans aucune de ces catégories,  
nous vous prions de prendre contact avec notre office du tourisme.*

Morges, le 1<sup>er</sup> janvier 2018